

27 MAI 2020

C.A.S.D.E.C
Comité d'Action Sociale
DEs Collectivités

SUD VOUS
INFORME :

**Comment cela va se passer pour les chèques
vacances, places de cinéma, chèques culture qui
arrivent à expiration fin mai, juin ou autres mois ?**

⇒ Pour les chèques-vacances, leur validité va de l'année en cours plus 2 ans.

⇒ Les chèques-Vacances millésimes 2018 qui seront périmés au 31/12/2020 et qui n'auront pas été utilisés à cette date pourront être échangés à partir de décembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021 comme habituellement sur la plateforme de l'ANCV. L'ANCV ne prévoit pas pour le moment de délai supplémentaire pour leur utilisation du fait de cette longue période de validité initiale.

⇒ Pour les places de cinéma, leur validité est reportée mais il n'y a pas d'information sur les modalités d'échanges lorsque les cinémas rouvriront."

⇒ Pour les chèques culture :

ils ont, à la base, une durée de validité de 2 ans.

Les chèques culture arrivés à expiration pendant la période de confinement datent donc de mars à avril 2018. Il y a eu un changement de prestataire en juillet 2019. SODEXO- a décidé que les chèques périmés pendant la période de confinement pourront être repris pour échange avec une tolérance de 3 mois à partir de la date de péremption (soit mi-juin pour mi-mars 2020). Il conviendra que les personnes fassent parvenir au CASDEC dès que possible leurs chèques-culture périmés pour un envoi groupé début juin. Pour les autres, si les chèques périssent en juin, ils pourront être utilisés à la réouverture des magasins culturels effectifs dès le **11 mai**.

Attention, les chèques culture échangés par cette procédure auront une durée de **validité de 12 mois**.

Cette position sera effectivement revue si la situation sanitaire venait à évoluer.

Pour contacter le C.A.S.D.E.C :

La boîte mail (casdec@ville-rennes.fr)

Adresse : 15 Rue du Puits Mauger, 35000 Rennes

Téléphone : 02 23 62 25 00

Le site internet du CASDEC : <https://www.casdec.fr/>

Retrouver nos Tracts précédents sur LE CASDEC :

Tract 1 = <http://sud-ct35.org/Rennes-CASDEC-suite-de-mieux-en-mieux>

Tract 2 = <http://sud-ct35.org/Rennes-CASDEC-qu-en-pensez-vous>



Section SUD-SOLIDAIRES

Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole Centre commercial Le Torigné, 8 Place de Thorigné, 35200 Rennes

Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : sud@rennesmetropole.fr Fax : 02 99 86 60 29

Site : sud-ct35.org Page Facebook : section ville de rennes syndicat sud ct 35